

ASEOR
64 rue de Paris
91400 Orsay
aseor91@gmail.com

Monsieur le Maire
2 place du Général Leclerc
91400 Orsay

Copie : La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

Orsay, le 13 février 2025

Objet / Suite à l'Assemblée citoyenne sur le climat

Monsieur le Maire,

Suite à l'Assemblée citoyenne sur le climat, l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement d'Orsay (ASEOR), souhaite porter à votre connaissance plusieurs interrogations.

- **Le PCAET (Plan Climat Air Energie) a été voté lors du Conseil municipal du 20 novembre 2023.** Cet outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. **Pourquoi ne figure-t-il toujours pas sur le site internet de la Mairie ?**¹ Il aurait été pertinent de commencer la réunion par ce point, afin de prendre connaissance des actions engagées par la municipalité et des priorités en matière de transition écologique.
- Concernant le choix de la thématique de la forêt pour cette première assemblée, il nous a été rapporté que **le plan d'aménagement forestier communal serait en cours d'élaboration et ne serait disponible qu'à la fin de l'année 2025.** Les participants n'auront donc pas accès à ce document essentiel (*notamment concernant les prévisions des volumes de bois prélevés*) pour pouvoir y apporter un regard critique.
- **Il aurait été préférable de parler d'autres thématiques comme les sols, l'eau ou les « arbres urbains » :** avec le projet du centre-ville, une trentaine d'arbre va être abattue et tout un écosystème déjà en place détruit. La surface de pleine terre va être diminuée de manière significative en contrepartie de l'artificialisation des sols. Les parcelles situées au 21 bis rue Alexander Fleming et l'ancienne maison du vétérinaire ont vu leurs arbres arrachés, détruisant ainsi les derniers îlots de fraîcheur du centre-ville. Par ailleurs, nous nous étonnons de **l'absence d'un diagnostic du patrimoine arboré communal**, afin de constater l'état phytosanitaire des arbres et justifier l'abattage et leur mode de gestion dans le cadre de certains permis de construire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Lucie Lebens, présidente de l'ASEOR, et les membres du Bureau

1Exemple de la ville de Palaiseau : https://www.ville-palaiseau.fr/fileadmin/medias/Grands_Projets/Plan_municipal_de_transition_ecologique_adopte_le_13-12-2021.pdf